**DIPLÔME DE COMPTABILITÉ ET DE GESTION**

**UE 5 – ÉCONOMIE CONTEMPORAINE**

**SESSION 2020**

**Éléments indicatifs de corrigé**

**I/ ANALYSE D’UN DOSSIER DOCUMENTAIRE (10 points)**

1. **Caractériser le système productif français.**

*Point du programme : 1.3 Comment l’activité économique crée-t-elle de la richesse ?*

*Compétence évaluée : Caractériser un tissu productif à l’aide de données statistiques.*

|  |
| --- |
| Il est attendu une réponse structurée de la part du candidat comprenant les éléments suivants :   * Une référence aux documents mobilisés pour répondre à la question ; * Une définition du ou des mots clés de la question (en l’espèce, « système productif ») ; * Une caractérisation du système productif français en fonction des savoirs associés (répartition de la valeur ajoutée entre la production marchande et non marchande, taille des entreprises, secteurs économiques des entreprises, filières) ; * Une synthèse de ces caractéristiques mettant en évidence les faiblesses actuelles du système productif français. |

La réponse à cette question repose principalement sur l’analyse des documents 1 (extraits d’Alternatives économiques, HS n°118, novembre 2019), document 2 (extraits des Echos, novembre 2019) et document 3 (extraits d’INSEE Première, mai 2019).

On appelle système productif ou tissu productif, l’ensemble des acteurs qui contribuent à l’activité de production sur un territoire donné.

Il est composé d’entreprises de différentes tailles (GE, ETI, PME comme D. SAS et TPE) qui évoluent dans des secteurs d’activité variés (comme celui du textile technique), marchands ou non (en 2018, les services marchands ont représenté 56,8 % de la valeur ajoutée totale et les services non marchands, 22,3 %). La France a été, comme de nombreux pays, touchée par le phénomène de tertiarisation (les services représentent près de 80% de la valeur ajoutée en 2018 contre environ 50% en 1950), qui traduit la suprématie des activités de services et donc le recul du poids du secteur primaire et du secteur secondaire. Le document 2 (graphique) souligne le constat particulièrement dramatique sur l’industrie manufacturière, celle-ci représente désormais moins de 15% des richesses créées dans notre pays (contre plus de 25% en Allemagne). Le processus de désindustrialisation est ici observable.

Cela se répercute bien sûr sur notre balance commerciale (cf. document 3), puisque nos entreprises exportatrices sont de moins en moins nombreuses, tandis que nous importons toujours plus de produits agricoles et manufacturiers. Certes, il nous reste encore des champions à l’export (aéronautique, luxe, vins et spiritueux), mais certaines filières sont en déclin comme le textile, les produits électroniques ou les machines-outils. Enfin, le texte du document 2 suggère que nous sommes en train de manquer une opportunité liée au développement du secteur du numérique, qui pourrait pourtant servir de relais pour de nouvelles créations de richesses et d’emplois.

Ainsi, le système productif français révèle un problème de spécialisation dans notre pays, contrairement à nos voisins allemands ou britanniques. De plus, nous peinons à faire grandir de petites PME comme D. SAS pour en faire des ETI ayant plus de facilités à exporter (il y a près de 5800 ETI en France contre plus de 12000 en Allemagne), et à repérer et accompagner les secteurs qui seront porteurs à l’avenir.

C’est la raison pour laquelle le gouvernement et les régions réfléchissent à rectifier le tir par le biais de politiques publiques ciblées (aide au financement, développement des commandes publiques…), dans le but de faire évoluer notre système productif vers un développement de ces filières d’avenir.

1. **Analyser la contribution de l’investissement des entreprises à l’activité économique.**

*Point du programme : 1.2 Qu’est-ce que l’activité économique ?*

*Compétences évaluées :*

*- Différencier les formes et les motifs de l’investissement.*

*- Analyser la contribution des grandes variables de l’équilibre ressources-emplois à l’activité économique.*

|  |
| --- |
| Il est attendu une réponse structurée de la part du candidat comprenant les éléments suivants :   * Une référence aux documents mobilisés pour répondre à la question ; * Une définition du ou des mots clés de la question (en l’espèce, « investissement des entreprises », définitions au sens strict de la FBCF et/ou au sens large) ; * La contribution de l’investissement à la croissance économique (analyse macroéconomique) ; * Une synthèse sur l’importance de cette variable comme facteur de croissance économique. |

La réponse à cette question repose principalement sur l’analyse des documents 3 (extraits d’INSEE Première, mai 2019), 4 (extrait de l’INSEE, enquête sur les investissements dans l’industrie, avril 2019) et 5 (extrait des Echos, 2019).

Au sens de la comptabilité nationale, l’investissement correspond à la FBCF qui est définie comme l’acquisition par un agent économique résident de capital fixe. Cet investissement peut être matériel ou immatériel. Au sens large, l’investissement correspond à une dépense à l’origine de flux de revenus futurs. Le document 4 présente les différentes motivations de l’investissement qui sont en 2018 :

* Le renouvellement (à hauteur de 30%)
* La modernisation (à hauteur de 22%)
* La capacité (à hauteur de 16 %)

A cela s’ajoutent de nouvelles motivations liées à des problématiques environnementales comme le montre là encore l’exemple de D. SAS qui travaille à la fois sur la modernisation de ses équipements et dans une logique de développement durable. Les entreprises assurent ainsi leur compétitivité future dans un contexte mondialisé (plus précisément, leur compétitivité hors-prix).

Au niveau macroéconomique, on constate que l’investissement est particulièrement dynamique en France, en 2018. C’est l’une des variables macroéconomiques qui contribue le plus à la croissance (en 2018, la FBCF a contribué à hauteur de 0,6 point à l’augmentation du PIB qui était de 1,7%). Ce dynamisme est encouragé par des aides publiques comme le CICE transformé en baisse de charges, mais aussi par des taux de marge exceptionnellement élevés qui permettent aux entreprises d’investir en s’autofinançant, sans parler des taux d’intérêt historiquement bas et des anticipations positives des entreprises (selon le document 5 publié en 2019).

Pour conclure, à court terme, l’investissement représente un emploi dans l’équilibre macroéconomique, mais peut à long terme devenir une ressource, d’où son importance, et ce d’autant plus dans une perspective de développement durable. Cela peut donc justifier la mise en place de mesures économiques par les pouvoirs publics pour soutenir cette variable économique.

1. **Analyser les modes de financement possibles pour les PME.**

*Point du programme : 3.2- Quels sont les rôles respectifs des banques et des marchés financiers dans le financement de l’activité économique ?*

*Compétences évaluées :*

*- Analyser la contribution des banques et des marchés de capitaux à l’activité économique.*

*- Repérer les nouvelles sources de financement.*

|  |
| --- |
| Il est attendu une réponse structurée de la part du candidat comprenant les éléments suivants :   * Une référence aux documents mobilisés pour répondre à la question ; * Une définition du ou des mots clés de la question (en l’espèce, « mode ou source de financement », et/ou agent à capacité de financement/besoin de financement pour les PME) ; * Une distinction entre les différents modes de financement possibles (financement direct/indirect et autres formes de financement) ; * Une synthèse sur les difficultés rencontrées par les PME françaises pour répondre à leur besoin de financement, en montrant la pertinence de chacun de ces modes de financement pour les PME. |

La réponse à cette question repose principalement sur l’analyse des documents 5 (extrait des Echos, 2019), 6 (extrait du site Bpifrance), 7 (extrait de la CCI Auvergne-Rhône-Alpes), et 8 (extrait du Monde Argent, 2019).

Les entreprises, et en particulier les PME comme D. SAS, disposent de plusieurs solutions pour combler leur besoin de financement. Elles se tournent pour cela vers les agents à capacité de financement.

On distingue les modes de financement classiques :

* Le financement interne : recours à l’autofinancement. Le document 5 rappelle que c’est une solution très réaliste pour les PME en ce moment puisque les taux de marge des entreprises sont à un niveau historiquement haut.
* Le financement externe : recours à l’endettement ou aux marchés de capitaux.
  + Les PME bénéficient de taux d’intérêt historiquement bas pour financer leurs investissements puisqu’il est passé de 5% au lendemain de la crise des *subprimes* à 1.68% fin 2019. D. SAS recourt d’ailleurs aux banques pour financer sa croissance, puisque le coût des crédits est relativement modique. On parle alors de financement intermédié (il existe un intermédiaire entre les agents à besoin et à capacité de financement : la banque). Les banques publiques comme Bpifrance peuvent également servir d’intermédiaire dans ce cadre : elle finance 7.5 milliards d’euros de crédit à l’investissement (document 6*)*. De même que l’Etat et les collectivités territoriales peuvent apporter des fonds aux pôles de compétitivité (document 7), pour soutenir des projets innovants.
  + Le financement direct ou désintermédié est également possible pour les entreprises (émission d’actions ou d’obligations). Toutefois, il ne s’agit pas d’un mode de financement toujours accessible aux PME.

Les nouvelles sources de financement incluent principalement le financement participatif ou *crowdfunding*. C’est également un financement externe, qui consiste à recourir à la foule pour financer un projet entrepreneurial par exemple, par l’intermédiaire d’une plateforme numérique (dons, prêts, titres financiers). C’est une bonne alternative pour les entreprises qui ont du mal à obtenir des financements de la part des banques. C’est également une option plausible pour les PME (document 8). Le développement du crowdfunding est facilité par la loi Pacte qui consacre ces plateformes comme un moyen de financement de premier plan.

Enfin, le capital-risque (*venture capital*) désigne les apports de fonds propres dans des entreprises nouvelles ou en phase de création. C’est aussi un levier pour les PME à fort potentiel de développement. *(non évoqué dans les documents)*

Pour conclure, les PME peuvent théoriquement recourir à des modes de financement classiques et aux nouvelles sources de financement. Cependant, leur taille ne leur permet pas toujours de faire appel au financement direct. Dans ce cas, les nouvelles formes de financement peuvent être particulièrement adaptées.

1. **Analyser les effets attendus de la réglementation européenne REACH sur les comportements des acteurs économiques.**

*Point du programme : 5.4. Quel potentiel de croissance dans la perspective d’un développement durable ?*

*Compétence évaluée :*

*- Analyser les effets attendus des mesures de politique environnementale sur les comportements des acteurs*

|  |
| --- |
| Il est attendu une réponse structurée de la part du candidat comprenant les éléments suivants :   * Une référence aux documents mobilisés pour répondre à la question ; * Une identification d’un instrument de la politique environnementale : la réglementation ; * Une explication de l’intérêt de ce type de mesure pour corriger les défaillances de marché ; * Une analyse des conséquences de cette réglementation sur le comportement des différents acteurs économiques. |

La réponse à cette question repose sur l’analyse des documents 9 (extrait d’un site gouvernemental « Ecologique-solidaire ») et 10 (extrait des Echos, août 2019).

La réglementation REACH, entrée en vigueur en 2007 dans l’industrie de l’UE, impose aux acteurs du secteur de « recenser, évaluer, contrôler les substances chimiques mises sur le marché », et depuis le 31 mai 2018, ce règlement oblige les « fabricants et les importateurs de ces substances à les enregistrer ». Cette réglementation est un des instruments de la politique environnementale.

Grâce à cette règlementation (A. Pigou), les acteurs du secteur internaliseront les externalités négatives découlant de l’utilisation de ces substances dans les processus productifs et dans les produits. Il s’agit de dispositifs permettant de corriger les défaillances du marché. L’imposition d’une règle relève du pouvoir coercitif de l’Etat au nom de la santé publique et de la protection de l’environnement (ordre public de protection). Par ailleurs, ce règlement contribue à plus de transparence entre les différents acteurs du secteur, réduisant l’asymétrie informationnelle.

L’analyse des effets attendus peut être déclinée en fonction des différents acteurs impactés par la règlementation :

* Pour les entreprises du secteur, celles-ci peuvent être incitées à réaliser des efforts en matière d’innovation. Dans le cas du non-respect du règlement REACH, les entreprises seront contraintes de cesser l’importation des substances controversées.

Certaines entreprises du secteur textile vont au-delà de l’obligation. En effet, 147 marques du textile (H&M, Zara, Kering …) ont signé un « pacte de la mode » en s’engageant de manière volontaire à atteindre le « zéro émission de CO2 » et à passer à 100% d’énergie renouvelable sur toute la chaîne d’approvisionnement. Cette mesure s’inscrit dans un processus de transition énergétique.

* Pour les salariés du textile, la directive devrait améliorer les conditions de travail et garantir davantage de sécurité.
* Pour les ménages, le règlement oblige les industries à communiquer toutes les informations concernant la composition des produits. La transparence de l’information est donc plus importante. Le client peut ainsi être incité à orienter ses achats vers des produits plus respectueux de l’environnement.
* Pour les entreprises hors UE : la mesure peut avoir pour effet de les encourager à faire des efforts en terme d’innovation pour respecter la contrainte environnementale. Si cela représente un coût à court terme, cela leur permettra à long terme d’améliorer leur compétitivité hors-prix. La mesure REACH peut correspondre à une forme de protectionnisme visant à réduire les importations de produits non conformes : les entreprises hors UE pourraient ainsi être pénalisées par cette mesure.

Au final, un certain nombre d’entreprises, de salariés et de ménages sont incités à modifier leur comportement en réponse à cette mesure de politique environnementale.

**II/ QUESTION PROBLEMATISÉE (10 points)**

En vous appuyant sur le contexte et sur vos connaissances, vous traiterez la question suivante :

**Les politiques de soutien à l’innovation des entreprises sont-elles toujours efficaces ?**

*Compétences visées :*

*Le sujet permet de balayer de nombreuses compétences du programme, dans les différents thèmes proposés (Thème 1 à 6). Il s’agira plus de détecter si les candidats parviennent à prioriser leurs arguments et évitent des développements longs sur des arguments secondaires.*

* INTRODUCTION

|  |
| --- |
| Il est attendu une introduction contenant les éléments suivants :   * Une contextualisation de la question problématisée : le candidat doit montrer le lien entre l’analyse du dossier documentaire de la première partie, le sujet traité et les enjeux actuels de celui-ci. * Une explicitation des termes clés du sujet : en l’espèce, les définitions d’innovation et de politiques de soutien. * Une annonce du plan |

* Explication de l’intérêt du sujet, lien avec le dossier documentaire, enjeux actuels

L’exemple de D SAS (ou un fait d’actualité pertinent ou un élément du dossier documentaire) nous montre que les entreprises soutenues par différents acteurs de l’économie (Etat, collectivités territoriales, banques) peuvent s’inscrire dans une dynamique de croissance et d’innovation. En effet, l’entreprise bénéficie à la fois de financements des banques privées et publiques, mais également d’un accompagnement attentif de la part des collectivités territoriales, en particulier de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de la métropole du Grand Lyon, qui ont en effet tout intérêt à maintenir et développer un tissu industriel sur leur territoire. De plus, elle s’inscrit dans le jeu d’une rude compétition internationale, faisant face à des concurrents allemands, américains, et chinois en particulier. Cela interroge plus généralement sur le rôle de l’Etat dans le développement de filières porteuses pour son tissu productif. Face à un emploi industriel en net recul, les politiques publiques peuvent intervenir en faisant grandir les ETI et les PME nationales ou en les aidant à renforcer leur compétitivité pour faire face à la concurrence internationale.

* Explicitation des termes clés du sujet mettant l'accent sur les différentes dimensions à prendre en compte :

Qu’est-ce que l’innovation ? Au sens de Schumpeter, l’innovation est la mise en place sur le marché d’une idée nouvelle. Elle est au cœur de la dynamique capitaliste pour Schumpeter et est à l’origine d’un processus de création destructrice (ou de destruction créatrice). Pour les auteurs de la croissance endogène, l’innovation est un facteur de croissance autoentretenue.

Les politiques de soutien à l’innovation renvoient à l’idée d’intervention de l’Etat et à la politique de l’offre, qui consiste à stimuler l’offre par différentes mesures :

* Les aides fiscales (exemple : le CIR)
* La réglementation (ouverture à la concurrence, les brevets, marchés publics)
* Le soutien à la recherche et développement (subventions, recherche publique)

Les politiques de soutien à l’innovation s’inscrivent donc dans une dynamique structurelle.

Qui soutient ? Certes on pense spontanément à l’Etat central, mais le corpus de documents suggère que l’on peut aussi évoquer les collectivités territoriales et la banque publique d’investissement (BPI). Par ailleurs, une politique de soutien à l’innovation au niveau de l’UE a été mise en place dans le cadre de la Stratégie Europe 2020, avec des mécanismes de financement spécifiques (notamment par le biais de la Banque européenne d’investissement).

L’entreprise désigne une unité économique dotée d’une autonomie juridique qui combine des facteurs de production pour produire des biens économiques ou des services destinés à être vendus sur un marché. On peut utilement évoquer les différentes tailles d’entreprises (TPE, PME, ETI, GE) qui permettent des développements différenciés.

* Annonce du plan

Proposition de plan n°1 :

1. Les politiques de soutien à l’innovation des entreprises peuvent être efficaces…
2. … mais elles présentent des limites.

Proposition de plan n°2 :

1. Les effets des politiques de soutien à l’innovation au niveau national
2. Les effets des politiques de soutien à l’innovation au niveau international

Proposition de plan n°3 :

1. Les politiques de soutien à l’innovation sont particulièrement nécessaires aux PME et ETI
2. Les limites des politiques de soutien à l’innovation des grandes entreprises

* Argumentation

|  |
| --- |
| Il est attendu une argumentation contenant les éléments suivants :  - Un développement structuré en deux ou trois parties pertinentes par rapport au sujet et équilibrées  - Chaque partie comporte entre deux ou trois sous-parties, aves des titres apparents. Il existe des transitions servant de fil conducteur entre les parties.  - Chaque sous-partie comporte au moins un argument construit à partir des savoirs (théorie/outil/mécanisme explicité et étayé d’un exemple). Le vocabulaire est précis et l’argumentation est fluide et démonstrative. |

Les arguments possibles :

* Les politiques de soutien à l’innovation des entreprises peuvent être efficaces
* Idées :

Elles peuvent être efficaces :

* + Pour poser les bases d’une croissance autoentretenue (lien progrès technique/croissance, externalités positives et effets d’entraînement sur les différents secteurs de l’activité économique)
  + Pour favoriser le développement durable et la transition énergétique
  + Pour créer de nouveaux emplois dans des secteurs porteurs
  + Pour améliorer l’attractivité d’un territoire dans une économie mondialisée
  + Pour améliorer la compétitivité hors-prix des entreprises nationales et pour protéger les entreprises nationales face à la concurrence étrangère
* Références théoriques :
  + Politique de l’offre (dimension structurelle) et politique de la demande (dimension conjoncturelle)
  + Modèles de croissance endogène (BARRO, LUCAS, ROMER)
  + Processus de création destructrice de SCHUMPETER
  + Soutien aux industries naissantes et sénescentes (LIST, KRUGMAN)
  + Nouvelles théories du commerce international (modèles de KRUGMAN, BRANDER et SPENCER)
* Faits :
  + Soutien au développement des pôles de compétitivité et de clusters
  + Aides fiscales dans l’optique de développer l’innovation
  + Subventions publiques, prises de participation par la BPI, par l’Etat, par les collectivités territoriales
  + Accès aux financements facilité sur les marchés financiers ou via les plateformes de financement participatif (cf. document 8 sur la légalisation des intermédiaires en financement participatif, ce qui a permis le développement du crowdfunding))
  + Au niveau institutionnel, protection de la propriété intellectuelle et industrielle pour stimuler l’innovation
  + L’exemple de D.SAS (ou d’autres organisation) peut bien sûr être mobilisé pour illustrer les arguments présentés par le candidat.
* Les politiques de soutien à l’innovation des entreprises présentent des limites
* Idées :
  + Difficultés pour les pouvoirs publics de sélectionner les projets d’investissements innovants (du fait de la capacité cognitive des acteurs publics)
  + Le soutien aux projets d’innovation suppose une prise de risque que les acteurs publics peuvent difficilement assumer.
  + Limites budgétaires : le déficit et la dette de l’Etat français sont à des niveaux très élevés. Par ailleurs, selon le mode de financement de la dette publique choisi, il peut y avoir un risque d’effet d’éviction sur les marchés financiers.
  + Limites opérationnelles : quel est le niveau d’intervention publique le plus efficace pour mettre en œuvre le soutien à l’innovation ? (l’Etat centralisé ? les collectivités territoriales ? l’UE ?), quels sont les critères d’évaluation de ce type de politique de soutien ? Risques de distorsions territoriales (dynamique centre/périphérie)
  + Impact sur la concurrence au détriment des entreprises ne bénéficiant pas de mesures de soutien (limites de la politique industrielle dite verticale qui privilégie des secteurs en particulier)
  + Un soutien qui peut privilégier les entreprises de grande taille au détriment des PME
  + Effets d’aubaine dont peuvent profiter les entreprises à l’annonce de nouvelles mesures de soutien à l’innovation
  + Risques associés au néoprotectionnisme : déclenchement d’un conflit commercial avec dégradation de bien-être global découlant de ce type de conflit.
* Références théoriques :
  + Critiques des « libéraux » quant à l’intervention de l’Etat (Classiques et Néoclassiques, Monétaristes, Nouveaux classiques avec les anticipations rationnelles).
  + Inefficacité de l’action de l’Etat (NISKANEN) ou réflexion sur les difficultés pour l’Etat à proposer des aides ciblées sur les « bons » secteurs.
  + Approche de KRUGMAN sur les stratégies commerciales des Etats et les risques de représailles des partenaires commerciaux.
* Faits :
  + Niveau d’endettement des Etats (par exemple, la dette publique de la France s’élèvera à 115-120 % du PIB à la fin de l’année 2020) ;
  + Résultats mitigés des pôles de compétitivité (bilan de France Stratégie publié en 2017 sur l’impact des pôles de compétitivité sur les efforts de R&D)
  + Effets d’aubaine découlant des mesures comme le CIR, et coût de ces mesures.
* ÉLÉMENTS DE CONCLUSION

On attend une synthèse des arguments permettant de répondre à la problématique (pas d’ouverture).